



Maintenir ses acquis de chef de service de sécurité incendie en ERP IGH

Recyclage SSIAP 3

Ref: PR-SSIAP-3-R

DURÉE : 3 Jours (21H)

Prix : 970,00 € HT



PRÉSENTIEL



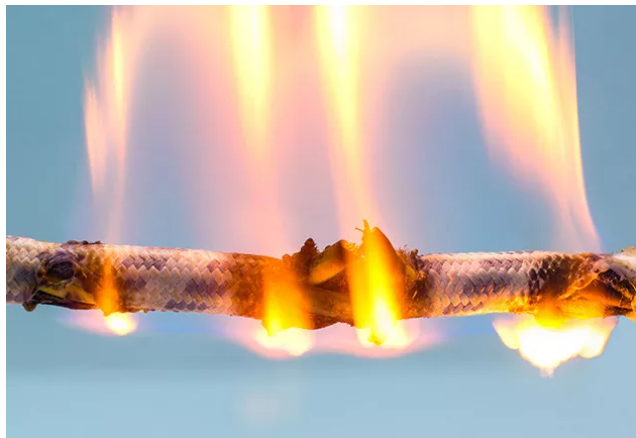
ÉLIGIBLE CPF



FORMATION CERTIFIANTE



FORMATION QUALIFIANTE



Objectifs et compétences visés

- Assurer l'organisation et la gestion du service de sécurité, ainsi que le conseil technique au chef d'établissement au sein des ERP et des IGH.
- Manager le service de sécurité
- Apporter un conseil au chef d'établissement en matière de sécurité incendie
- Assurer le suivi des obligations de contrôle et d'entretien (tenue des registres et de divers documents administratifs concourant à ce service).

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Cette formation s'adresse aux chefs de services de sécurité incendie en ERP ou en IGH et à toute personne détentrice du diplôme SSIAP 3 souhaitant satisfaire aux exigences en matière de recyclage de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Prérequis

- Etre titulaire du diplôme SSIAP 3.

- Justifier d'une activité d'au moins 1607 heures dans la fonction sur les 36 derniers mois.
- Etre titulaire de l'une des attestation de formation au secourisme suivantes : PSE1 ou SST en cours de validité, ou PSC1 de moins de 2 ans.

Ce programme, défini par le ministère de l'Intérieur, est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Pour pouvoir exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans, pour cela vous devez effectuer :

- un recyclage si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué un minimum de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction, **OU**
- une remise à niveau si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

Contenu de la formation

- Évolution de la réglementation.
- Responsabilité civile et pénale du responsable sécurité incendie.
- Les contrats de maintenance des installations de sécurité.
- Rédaction d'une notice technique de sécurité incendie.
- Présentation des exigences réglementaires pour l'accessibilité et l'évacuation des personnes en situation de handicap dans les ERP.

Modalités

Modalités d'évaluation

Une attestation de "recyclage" sera remise aux stagiaires.

Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle de connaissances.

Les stagiaires ayant fait preuve d'une défaillance notoire devront suivre un module de remise à niveau.

Le taux de réussite en 2021 est de 100%.

Nos plus

Les ouvrages suivants sont remis aux stagiaires :

"Règlement de sécurité contre l'incendie des ERP"

"Règlement de sécurité contre l'incendie des IGH"

Les intervenants sélectionnés par CNPP sont, pour la grande majorité, des chefs de service sécurité, des mandataires sécurité ou des conseillers en prévention incendie en activité, titulaires du diplôme de prévention de niveau 2 et/ou de la certification professionnelle SSIAP 3.

Votre formation peut être 100% prise en charge

Montant de la formation : **970,00 €**



CNPP dispose d'un agrément pour délivrer la certification « Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 3 », enregistrée dans le Répertoire Spécifique de France Compétences sous le numéro [RS 5643](#).

Cette offre de formation est éligible à Mon Compte Formation - CPF

Si vous souhaitez mobiliser votre CPF pour financer cette formation, vous pouvez directement vous inscrire depuis votre compte CPF.

[Cliquez ici](#)

Code RNCP-RS : 5643

[Contactez-nous](#)

En bref

21000

stagiaires / an



Des infrastructures
pédagogiques uniques

+ de 500

diplômés / an

+ de 400

intervenants



Les prochaines sessions

Du 18/11/24 au 20/11/24

Vernon

970,00 € HT

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

0821 20 2000